

FRAIS SIMPLIFIÉS FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RELATIF AUX FRAIS DE CONSEILS EN PLACEMENT DES SÉRIES O/OT

Vous pouvez nous envoyer les directives concernant les frais électroniquement, par l'entremise de Fundserv. Vous pouvez aussi utiliser ce formulaire pour communiquer vos directives à Franklin Templeton quant au montant des frais de conseils en placement négociés qui s'applique aux titres des séries O et OT.

APERÇU

QU'EST-CE QUE LES SÉRIES O/OT?

Il s'agit d'un produit **administré par l'émetteur** et assorti d'une commission de suivi négociable. Il est offert aux investisseurs ayant un actif sous gestion d'au moins 200 000 \$ dans l'ensemble de leurs **comptes liés**.

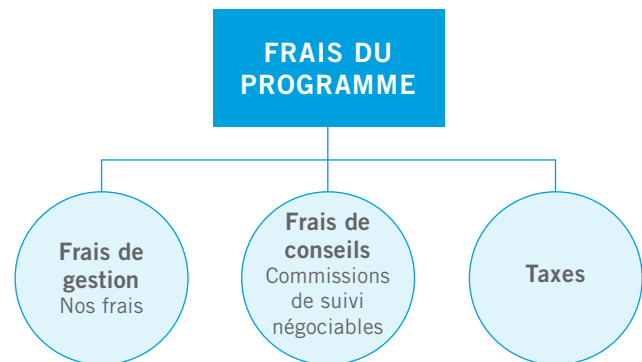
! CONSEIL Les conseillers devraient consulter leur maison de courtage afin d'utiliser les titres des séries O et OT conformément aux règles d'affaires de cette dernière, notamment en ce qui touche la négociation des frais de conseils et l'utilisation des séries O et OT dans des comptes avec rémunération sous forme d'honoraires.

COMMENT LES HONORAIRES SONT-ILS PERÇUS?

Les frais associés à ce produit sont collectivement appelés **frais du programme**.

Les frais du programme sont prélevés sur le compte de l'investisseur au moyen du rachat de parts. Il s'agit là d'opérations qui sont indiquées sur les relevés et qui montrent aux clients les frais qu'ils doivent déboursier en contrepartie des services qu'ils reçoivent.

Les frais du programme comportent trois composantes—les **frais de gestion** (les frais de Franklin Templeton), les **frais de conseils** (les commissions de suivi négociables jusqu'à concurrence de 1,50 %) et les **taxes**—qui sont toutes indiquées sur nos relevés. Les frais de conseils et les taxes connexes sont payés au courtier. *Il incombe au courtier de verser à l'ARC les taxes applicables aux frais de conseils.* Nous conservons les frais de gestion et les taxes connexes.



À QUEL MOMENT LES FRAIS SONT-ILS PERÇUS?

Les frais du programme sont perçus chaque trimestre, généralement 18 jours ouvrables après la fin du trimestre précédent. Veuillez noter que certaines opérations peuvent entraîner un prélèvement simultané des frais. En général, cela se produit lors des rachats, des substitutions ou des transferts de titres des séries O/OT, ou lors d'un changement de maison de courtage. Les frais de conseils (et les taxes connexes) perçus durant un mois donné sont versés aux courtiers au début du mois ou du trimestre *suivant*, selon la préférence de celui-ci.

QU'EST-CE QU'UN REGROUPEMENT DE COMPTES?

Le regroupement de comptes permet aux investisseurs de regrouper leurs actifs dans des comptes liés pour avoir accès plus rapidement à des produits dont les frais sont moins élevés. Le regroupement nous indique les comptes qui composent le portefeuille complet d'un investisseur chez Franklin Templeton.

Les « **comptes liés** » peuvent comprendre les comptes qui appartiennent à l'investisseur, à son conjoint ou à sa conjointe, à ses enfants, à ses petits-enfants et à leurs conjoints ou conjointes respectifs, et les comptes ouverts au nom d'une société dans laquelle l'investisseur possède plus de 50 % des droits de vote. Les comptes liés doivent être gérés par le même conseiller en placement. Les comptes peuvent être regroupés ou dégroupés au moyen du document Frais simplifiés—Formulaire de regroupement de comptes.

! CONSEIL Le document **Frais simplifiés—Formulaire de regroupement de comptes** est le moyen principal de grouper (ou dégroupier) des comptes. Toutefois, pour des raisons de commodité, les comptes indiqués dans cette entente seront automatiquement groupés.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'EXIGENCE DE PLACEMENT MINIMAL N'EST PAS RESPECTÉE?

Si, à quelque moment que ce soit, un investisseur détenant des titres des séries O et OT ne répond pas à l'exigence de placement minimal, nous enverrons un avis à son conseiller. Si l'investisseur ne respecte toujours pas l'exigence de placement minimal après 30 jours, nous substituerons à ses titres des séries O et OT des titres équivalents des séries A et T du même fonds, en franchise d'impôt. Veuillez prendre note que les rachats (y compris les opérations assorties de frais) et les distributions sous forme de remboursement de capital pourraient faire en sorte que le solde de l'investisseur se retrouve sous le montant minimum.



FRAIS SIMPLIFIÉS FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RELATIF AUX FRAIS DE CONSEILS EN PLACEMENT DES SÉRIES O/OT

1 DIRECTIVES

DIRECTIVES CONCERNANT LES FRAIS DE CONSEILS EN PLACEMENT : Veuillez noter que les frais de conseils ne peuvent pas dépasser 1,50 %.

Option 1 – Au niveau du compte

Veillez facturer des frais de conseils de _____ % pour tous les titres des séries O/OT détenus dans le ou les comptes indiqués ci-dessous.

En sélectionnant cette option, vous consentez à appliquer le taux indiqué au niveau du compte. Ce taux sera appliqué à l'achat de Série O/OT actuelle et futures pour le(s) compte(s) mentionné(s), tant que qu'un nouveau formulaire de consentement de frais de conseils en placement des séries O et OT ne sera reçu ou que de nouvelles instructions ne soient reçu à travers Fundserv.

Option 2 – Au niveau du Fonds

Veillez imputer les taux de frais pour chacun des fonds indiqués, ceux-ci s'appliquant à chacun des comptes indiqués ci-dessous.

En choisissant cette option, vous consentez à ce que nous appliquions le taux indiqué à l'ensemble des fonds, comme il est indiqué ci-dessous. Ces taux s'appliqueront à tous les placements actuels et futurs visant les séries O et OT au sein de chaque fonds, jusqu'à ce que nous recevions un nouveau Formulaire de consentement relatif aux frais de conseils en placement des séries O/OT ou de nouvelles directives par l'entremise de Fundserv.

NOM DU FONDS	CODE DU FONDS	TAUX DE FRAIS
1		%
2		%
3		%
4		%
5		%
6		%

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE : Indiquez le(s) compte(s) visé(s) par le présent formulaire de consentement. Tous les comptes figurant dans cette liste seront groupés afin d'assurer le respect de l'exigence de placement minimal.

Numéro de compte Franklin Templeton	Numéro de compte du courtier ou de l'intermédiaire	Nom du titulaire de compte
1		
2		
3		
4		
5		

DIRECTIVES DE SUBSTITUTION (LE CAS ÉCHÉANT) : Indiquez si des substitutions sont requises pour les comptes faisant l'objet du présent formulaire de consentement en cochant la case à cet effet.*

Substituez tous les titres détenus par des titres équivalents de la Série O et/ou OT, à l'exception des suivantes :

(énumérez les séries à exclure, le cas échéant)

Là où des frais d'acquisition reportés s'appliquent, substituez tous les titres sans frais ou libérés et demandez une substitution annuelle de 10 % sans frais pour les fonds avec frais de sortie qui sera exécutée le 31 décembre (selon le cas).

* Les conseillers devraient discuter avec leurs clients des détails concernant les frais des placements existants afin d'en vérifier le caractère approprié avant de procéder aux substitutions. Tout investisseur qui se retire des produits assortis de droits acquis ou des produits plafonnés qu'il détient perdra tout privilège de rachat applicable aux fonds plafonnés ou fermés. Veuillez noter que le retrait du modèle de rémunération à l'acte pourrait entraîner une augmentation des frais imputés au moment de la substitution.

Formulaire de consentement relatif aux frais de conseils en placement des séries O/OT

- En qualité de représentant autorisé du courtier, le soussigné confirme ce qui suit :
Le courtier est le titulaire inscrit ou l'agent du propriétaire véritable (le client) du ou des comptes (numéro(s) de compte) indiqués. Les comptes figurant dans la présente entente seront regroupés.
Le courtier et le client ont négocié des frais de conseils en placement (les frais) en ce qui a trait aux placements du client dans les titres des séries O et OT des fonds communs de placement (fonds) gérés par Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton), d'après la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres des séries O et OT dans le compte du client à la clôture de la Bourse de Toronto chaque jour ouvrable au cours de chaque trimestre civil. La valeur liquidative moyenne quotidienne des titres détenus dans le compte du client est calculée en fonction d'un trimestre civil complet, même si les titres des séries O et OT n'ont pas été détenus dans le compte du client pendant un trimestre complet. Si les titres n'ont pas été détenus dans le compte du client un jour donné pendant le trimestre, la valeur liquidative de ces titres pour ce jour est nulle. Aux fins du calcul des frais payables par le client, les titres des séries O et OT détenus par le client dans tous ses comptes sont regroupés, et les taux progressifs sont appliqués à chaque fonds détenu au prorata du total global.
Le courtier a discuté du mécanisme de paiement avec le client et le client a confirmé ses directives à l'endroit de Franklin Templeton, comme il est énoncé dans le dernier prospectus simplifié des fonds pertinents, visant le rachat de titres des séries O et OT des fonds détenus dans le compte pour un montant équivalent aux frais (plus tout impôt applicable) payables par le client au courtier pour le trimestre civil précédent, et le versement de ce montant au courtier au nom du client.
- Les conditions du présent formulaire s'ajoutent à l'ensemble des conditions énoncées dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds et les autres documents d'offre pertinents (collectivement, les « documents d'information »). En cas de contradiction entre ce formulaire et un document d'information, le document d'information aura préséance. En ce qui concerne les comptes de prête-nom, le conseiller peut signer au nom du courtier.
- Les frais applicables seront facturés au(x) compte(s) au moment de la réception du présent formulaire par Franklin Templeton concernant les frais de conseils en placement en ce qui a trait aux titres des séries O et OT.
- Un nouveau formulaire doit être rempli et soumis pour retirer ou ajouter des comptes, ou pour modifier le taux de frais des changements peuvent aussi être apportés en soumettant des directives sur les taux de frais par l'entremise de Fundserv ou en communiquant avec notre équipe du Service à la clientèle.
- Dans les cas où des directives de substitution ont été demandées, le courtier reconnaît avoir discuté de la substitution et des frais applicables avec le client, et avoir réalisée une vérification de la pertinence de la substitution avant de substituer les titres indiqués pour le client dans les titres des séries O et/ou OT (selon le cas). Le client a confirmé ses directives à l'endroit de Franklin Templeton, comme il est énoncé dans le prospectus simplifié en vigueur pour les fonds pertinents, visant le rachat des titres indiqués du Fonds et l'achat des titres des séries O et/ou OT (selon le cas) des mêmes fonds détenus dans le ou les comptes conformément aux conditions établies ci-dessus. Le courtier reconnaît son obligation de fournir au client le dernier aperçu du fonds déposé des titres des séries O et/ou OT, selon le cas. Veuillez noter que tout investisseur qui se retire des produits assortis de droits acquis qu'il détient (dont certains ont une tarification avantageuse par rapport à leurs équivalents des séries O ou OT) ne peut plus les racheter. Le retrait du modèle de rémunération à l'acte pourrait entraîner une augmentation des frais imputés au moment de la substitution.
- La section Autorisation du client est réservée à l'usage des courtiers au besoin et n'est pas exigée par Franklin Templeton.

Regroupement de comptes

- Les « comptes liés » peuvent comprendre les comptes qui appartiennent à l'investisseur, à son conjoint ou à sa conjointe, à ses enfants, à ses petits-enfants et à leurs conjoints ou conjointes respectifs, et les comptes ouverts au nom d'une société dans laquelle l'investisseur possède plus de 50 % des droits de vote. Les comptes liés doivent être gérés par le même conseiller en placement.
- Il incombe aux investisseurs de collaborer avec leur conseiller financier et leur courtier, de gérer leurs préférences en matière de regroupement de comptes et de veiller à ce que tous les comptes satisfassent à la définition de « comptes liés ». Placements Franklin Templeton ne regroupe pas automatiquement les nouveaux comptes pouvant être ouverts par un des investisseurs énumérés ci-dessus. Cela dit, chaque investisseur et conseiller est responsable des modifications, des annulations et des ajouts.
- Le conseiller peut signer au nom des investisseurs pour regrouper les comptes au départ et ajouter de nouveaux comptes. En ce qui concerne les comptes de prête-nom, le conseiller peut signer au nom du ou des investisseurs. Le document **Frais simplifiés—Formulaire de regroupement de comptes** peut servir à dégroupier des comptes, au besoin—le dégroupement de comptes requiert la signature de tous les titulaires des comptes touchés. Les courtiers peuvent également nous envoyer les directives concernant le regroupement ou le dégroupement de comptes électroniquement en tout temps.
- Placements Franklin Templeton peut modifier le service de regroupement de comptes ou y mettre fin en tout temps à sa discrétion. Les participants recevront un préavis de 90 jours de toute interruption du service.
- Les frais applicables seront facturés aux comptes regroupés au moment de la réception de ce formulaire par SPFT. Toute modification aux comptes regroupés (p. ex., retirer ou ajouter des comptes) peut avoir un impact sur les frais exigés.

3 AUTORISATION (Requis par Franklin Templeton)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nom du courtier	Code du courtier	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nom du conseiller	Code du conseiller	Signature du conseiller

4 AUTORISATION DU CLIENT*

<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Signature du client	Signature du client cotitulaire (s'il y a lieu)

* CONSENTEMENT ET AUTORISATION DU CLIENT : Par la signature de ce formulaire, je reconnais (nous reconnaissons) conclure une entente avec mon (notre) courtier. J'ai (nous avons) discuté du contenu du présent formulaire avec le conseiller dont le nom figure ci-dessus et je comprends (nous comprenons) et j'accepte (nous acceptons) les modalités énoncées dans les présentes. Je comprends/Nous comprenons que ce formulaire sera transmis à Société de Placements Franklin Templeton pour l'administration de mes (nos) comptes, conformément aux modalités énoncées dans les présentes.

NOM DU FONDS	CODE DU FONDS					FRAIS DES SÉRIES O/OT (200 000 \$ CA ET PLUS)		
	Série O Couverte (\$ CA)	Série O (\$ CA)	Série O (\$ US)	Série OT Couverte (\$ CA)	Série OT (\$ CA)	200 000\$ CA à 2,5 M\$	2,5 M\$ CA à 5 M\$	Plus de 5 M\$ CA
PLACEMENTS NON TRADITIONNELS								
Fonds de placements alternatifs Franklin K2 ¹	—	5738	—	—	—	0,90 %	0,90 %	0,90 %
FONDS ÉQUILIBRÉS								
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett	—	2060	—	—	—	0,80 %	0,75 %	0,65 %
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett	—	130	—	—	—	0,80 %	0,75 %	0,65 %
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett	—	3564	—	—	—	0,85 %	0,80 %	0,70 %
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett	—	113	—	—	3950	0,85 %	0,80 %	0,70 %
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett	—	3792	—	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin	—	3667	3678	—	3668	0,85 %	0,80 %	0,70 %
Fonds américain de revenu mensuel Franklin	5816	3645	3656	5817	3646	0,85 %	0,80 %	0,70 %
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin	—	3689	—	—	3690	0,85 %	0,80 %	0,70 %
Portefeuille de cat. de soc. de croissance équilibrée Franklin Quotientiel ²	—	1039	3848	—	3183	0,85 %	0,75 %	0,65 %
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel ²	—	685	3857	—	3069	0,85 %	0,75 %	0,65 %
Portefeuille de cat. de soc. de revenu équilibré Franklin Quotientiel ²	—	1033	3711	—	3178	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel ²	—	683	3705	—	3068	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Portefeuille de cat. de soc. de revenu diversifié Franklin Quotientiel ²	—	1027	3520	—	3173	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel ²	—	170	3866	—	3951	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Portefeuille de cat. de soc. de croissance Franklin Quotientiel ²	—	1045	1051	—	—	0,90 %	0,80 %	0,70 %
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel ²	—	686	687	—	3071	0,90 %	0,80 %	0,70 %
Portefeuille de gestion privé revenu équilibré FT ⁶	—	3961	—	—	—	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Portefeuille de gestion privé croissance équilibrée FT ⁵	—	3962	—	—	—	0,85 %	0,75 %	0,65 %
Portefeuille de gestion privé croissance FT ⁷	—	3963	—	—	—	0,90 %	0,80 %	0,70 %
Fonds mondial équilibré Templeton	—	2040	2045	—	3952	0,85 %	0,80 %	0,70 %
ACTIONS								
Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant ³	—	2025	—	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Fonds canadien Franklin ActiveQuant ³	—	2000	—	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant ⁴	—	3234	3239	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Fonds américain Franklin ActiveQuant ⁴	—	3228	3229	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett	—	3969	—	—	—	0,70 %	0,65 %	0,60 %
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett	—	3481	—	—	3482	0,85 %	0,75 %	0,65 %
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett	—	1021	—	—	—	0,85 %	0,75 %	0,65 %
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett	—	934	—	—	3696	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	—	112	—	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	—	116	—	—	—	1,40 %	1,30 %	1,25 %
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin	—	963	964	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Fonds de croissance mondiale Franklin	—	3126	3293	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual	—	119	147	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual	—	106	145	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel ²	—	1057	1063	—	3198	0,95 %	0,85 %	0,75 %
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel ²	—	858	859	—	3070	0,95 %	0,85 %	0,75 %
Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin	—	993	994	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Fonds d'opportunités américaines Franklin	—	124	133	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin	—	2050	2055	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin	5834	111	141	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin	—	3612	—	—	—	0,90 %	0,75 %	0,65 %
Fonds de marchés développés EAFE Templeton	—	105	144	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Catégorie de société de marchés émergents Templeton	—	348	349	—	—	1,15 %	1,10 %	1,05 %
Fonds de marchés émergents Templeton	—	171	179	—	—	1,50 %	1,20 %	1,15 %

NOM DU FONDS	CODE DU FONDS					FRAIS DES SÉRIES O/OT (200 000 \$ CA ET PLUS)		
	Série O Couverte (\$ CA)	Série O (\$ CA)	Série O (\$ US)	Série OT Couverte (\$ CA)	Série OT (\$ CA)	200 000\$ CA à 2,5 M\$	2,5 M\$ CA à 5 M\$	Plus de 5 M\$ CA
ACTIONS (a continué)								
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton	—	338	339	—	—	1,05 %	0,95 %	0,90 %
Fonds mondial de petites sociétés Templeton	—	169	178	—	—	1,05 %	0,95 %	0,90 %
Catégorie de société de croissance Templeton	—	358	359	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Fonds de croissance Templeton, Ltée	—	165	175	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Catégorie de société internationale d'actions Templeton	—	368	369	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
Fonds international d'actions Templeton	—	167	177	—	—	0,95 %	0,80 %	0,75 %
TITRES À REVENU FIXE								
Fonds d'obligations canadiennes Franklin Bissett	—	3385	—	—	—	0,60 %	0,50 %	0,40 %
Fonds d'obligations à duration courte Franklin Bissett	—	1016	—	—	—	0,45 %	0,40 %	0,30 %
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett	—	3948	—	—	—	0,45 %	0,35 %	0,25 %
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett	—	110	—	—	—	0,60 %	0,50 %	0,40 %
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett	—	2065	—	—	—	0,60 %	0,50 %	0,40 %
Fonds de revenu élevé Franklin ²	—	172	149	—	—	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Fonds de revenu stratégique Franklin ²	—	173	174	—	—	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Fonds mondial d'obligations Templeton	—	259	260	—	—	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)	—	3717	—	—	—	0,80 %	0,70 %	0,65 %
Fonds mondial d'obligations totales Franklin ¹	—	5918	—	—	—	0,40 %	0,40 %	0,40 %
MARCHÉ MONÉTAIRE								
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett	—	939	—	—	—	0,45 %	0,35 %	0,25 %
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett	—	117	—	—	—	0,45 %	0,35 %	0,25 %

1. Le Fonds de placements alternatifs Franklin K2 et le Fonds mondial d'obligations totales Franklin ne comportent pas une tarification progressive.

2. Depuis le 1er février 2017, toutes les séries libellées en dollars américains, à l'exception de la série T-\$ US, sont fermées aux nouveaux investisseurs.

3. Le 3 avril 2017, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett et la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett ont été renommés Fonds canadien ActiveQuant Franklin et Catégorie de société canadienne ActiveQuant Franklin, respectivement.

4. Le 3 avril 2017, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett et la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett ont été renommés Fonds américain Franklin ActiveQuant et Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant, respectivement.

5. À compter du 1 juin 2018, le Fonds de croissance équilibrée FT sera renommé le Portefeuille de gestion privé croissance équilibrée FT.

6. À compter du 1 juin 2018, le Fonds de revenu équilibré FT sera renommé le Portefeuille de gestion privé revenu équilibré FT.

7. À compter du 1 juin 2018, le Fonds de croissance FT sera renommé le Portefeuille de gestion privé croissance FT.

**Veillez envoyer le formulaire par télécopieur au (866) 850-8241 ou par courriel à l'adresse requests@franklintempleton.ca.
Conservez-en un exemplaire pour vos dossiers.**



**FRANKLIN
TEMPLETON**

Société de Placements Franklin Templeton
5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto, ON M2N 0A7
Télec. : 1 866 850-8241

1 800 897-7281
www.franklintempleton.ca

Membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Bureaux au Canada : Calgary • Montréal • Toronto